

Lutte contre le travail forcé et le travail des enfants

Rapport 2025

Moeve Chimie Bécancour inc.

À propos du présent rapport

Le présent rapport est produit par Moeve Chimie Bécancour inc. (ci-après «Moeve Chimie Bécancour», la «Société», «nous» ou «notre») pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025 (la «période visée par le rapport»). Il décrit les mesures mises en place afin de prévenir et de réduire les risques de recours au travail forcé ou au travail des enfants à toute étape de la production de biens au Canada ou à l'étranger, ainsi que dans les biens importés au Canada par la Société.

Il s'agit du troisième rapport préparé par la Société conformément à la Loi canadienne visant à éradiquer le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la «Loi»). Moeve Chimie Bécancour poursuit ses efforts d'excellence en adhérant à des valeurs éthiques élevées et en mettant en œuvre des politiques assurant le respect des exigences réglementaires du secteur.

La Société s'engage à améliorer continuellement ses pratiques afin de lutter contre l'esclavage moderne et la traite de personnes. Le Groupe Moeve, tant de façon générale que par l'entremise de la Société, s'efforce de ne jamais employer, directement ou indirectement par l'intermédiaire de sous-traitants, des personnes âgées de moins de 16 ans, et ne tolère aucune forme de travail des enfants, de travail forcé ou d'exploitation.

Au cours de la période visée par le rapport, la Société et sa société mère ont mis en œuvre plusieurs mesures visant à réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants, tant à l'interne que dans l'ensemble de leur chaîne d'approvisionnement, notamment :

- l'adoption de politiques et de procédures pour prévenir et traiter le travail forcé et le travail des enfants ;
- la formation des employés sur ces enjeux ;
- la réalisation d'audits et de contrôles réguliers afin d'assurer la conformité.

Nos activités et notre structure

Moeve Chemicals, S.A.U., société mère de Moeve Chimie Bécancour, est le premier producteur mondial de LAB (alkylbenzène linéaire) et le deuxième producteur mondial de phénol/acétate, s'appuyant sur son leadership technologique dans ces deux domaines. Ses produits servent de matières premières à la fabrication de détergents, de résines, de composants électroniques, de fibres synthétiques et de produits pharmaceutiques, entre autres.

La Société fait partie du Groupe Moeve, une entreprise intégrée qui opère sur l'ensemble de la chaîne de valeur du secteur pétrolier et gazier. Les principaux actionnaires du Groupe sont Moeve Holding, LLC (61,36 %), détenue à 100 % par Mubadala Investment Company, et Matador Bidco, S.A.R.L. (38,41 %), détenue à 100 % par The Carlyle Group. Le Groupe Moeve emploie près de 10 000 personnes à l'échelle mondiale et exerce ses activités dans 22 pays en Europe, en Amérique du Nord, en Amérique latine, en Afrique et en Asie. En 2025, le Groupe Moeve a déclaré des revenus annuels de 23 381 millions d'euros.

Les installations de Moeve Chemicals (détenues directement ou indirectement) sont situées en Espagne, au Canada, au Brésil, au Nigeria et en Chine, tandis que ses installations oléochimiques se trouvent en Indonésie et en Allemagne.

La société mère investit activement en recherche, développement et innovation afin d'assurer la durabilité de l'industrie et la qualité de ses produits. Elle joue un rôle dans la vie quotidienne de millions de personnes et contribue à presque tous les secteurs industriels. Elle est également fermement engagée envers les principes de l'économie circulaire afin d'optimiser l'utilisation des ressources et de bâtir un monde plus durable, efficace et équitable.

Moeve Chemicals et sa filiale en propriété exclusive, Moeve Chimie Bécancour inc., commercialisent des produits chimiques de base et dérivés sur les marchés internationaux. L'usine de Bécancour, en exploitation depuis 1995, a été la première à utiliser la technologie Detal, développée conjointement par UOP et Cepsa. Située dans le parc industriel et portuaire de Bécancour, l'usine utilise un procédé de pointe qui réduit considérablement l'empreinte environnementale. Reconnue pour sa conformité environnementale, Moeve Chimie Bécancour est le seul fabricant de LAB au Canada.

Grâce à un réseau de distribution efficace, la Société dessert des clients en Amérique du Nord, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, détenant 28 % du marché du LAB et conservant une solide réputation de

fournisseur fiable de produits de qualité. Avec une capacité de production annuelle de 125 410 tonnes, l'usine couvre 2,6 % de la demande mondiale dans un marché hautement concurrentiel. L'expertise de son personnel, la qualité des matières premières, la technologie de pointe et un service à la clientèle attentif assurent un avenir prometteur.

Nos principes et nos valeurs

Chez Moeve Chimie Bécancour, nos principes et nos valeurs traduisent notre engagement envers l'éthique et le développement durable. Nous croyons au respect des droits de la personne et veillons à ce que nos activités et nos chaînes d'approvisionnement soient exemptes de travail forcé et de travail des enfants.

Nos valeurs orientent notre culture organisationnelle et nos pratiques quotidiennes :

- **Nous nous soucions des personnes** : nous priorisons la santé, la sécurité, le bien-être et le développement de nos équipes et de nos communautés.
- **Nous séduisons nos clients** : nous collaborons afin de dépasser leurs attentes et de bâtir des relations de confiance.
- **Nous protégeons la planète** : nous contribuons à un avenir plus vert.
- **Ensemble, nous créons plus de valeur** : nous collaborons avec respect et intégrité afin d'atteindre des résultats d'excellence.
- **Nous osons entreprendre** : nous accueillons le changement et pilotons des projets à fort impact.

Le Code d'éthique et de conduite du Groupe Moeve établit les principes et comportements qui guident nos activités. Il s'applique à l'ensemble des employés et des parties prenantes et repose notamment sur :

- le respect des droits de la personne et l'interdiction du travail forcé et du travail des enfants ;
- la conformité à l'ensemble des lois et règlements applicables ;
- un engagement envers l'éthique et l'intégrité dans toutes les activités et chaînes d'approvisionnement.

Nos politiques¹

Nos politiques, notamment la Politique relative aux droits de la personne, la Politique d'approvisionnement durable et la Politique de durabilité, ainsi que notre Engagement envers un salaire décent, témoignent de notre

¹ <https://www.moeveglobal.com/en/the-company/corporate-governance/corporate-policy>
<https://chemicals.cepsa.com/stfls/comercial/FICHEROS/OurGlobalPledge-LivingWageCQ-6042024.pdf>

engagement envers l'éthique et le développement durable. Ces politiques s'appliquent à l'ensemble des activités de Moeve Chemicals, y compris celles de Moeve Chimie Bécancour. Nous nous efforçons de veiller à ce que ces politiques soient efficacement mises en œuvre et respectées dans toutes nos opérations.

Moeve Chemicals s'engage à faire en sorte qu'aucune forme d'esclavage moderne ni de traite de personnes n'existe dans ses chaînes d'approvisionnement ni dans quelque aspect que ce soit de ses activités. La Politique relative aux droits de la personne de la Société traduit cet engagement en favorisant une conduite éthique et intègre dans toutes les relations d'affaires et en mettant en place des systèmes et des contrôles efficaces afin de prévenir toute situation d'esclavage ou de traite de personnes au sein de ses chaînes d'approvisionnement.

En plus de respecter les lois applicables dans chacun des pays où elle exerce ses activités, et conformément au Code d'éthique et de conduite, la Politique relative aux droits de la personne du Groupe Moeve s'aligne sur les lois et pratiques internationales reconnues, notamment la Déclaration universelle des droits de l'homme des Nations Unies, la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Elle tient également compte des dispositions du Plan d'action national pour les entreprises et les droits de la personne du gouvernement de l'Espagne, approuvé le 28 juillet 2017.

Cette politique s'applique à l'ensemble des employés du Groupe Moeve ainsi qu'à ses partenaires d'affaires, en ce qui concerne les droits de la personne et les pratiques de travail dans toutes les régions et communautés où la Société exerce ses activités. Plus précisément, elle exige que les participants à notre chaîne d'approvisionnement adhèrent au Code d'éthique des fournisseurs de Moeve, lequel prévoit expressément ce qui suit :

Travail des enfants : Les fournisseurs doivent éviter et interdire toute forme de travail des enfants et respecter en tout temps l'âge minimal d'admission à l'emploi prévu par la législation applicable, en s'assurant que tous les travailleurs ont au moins 16 ans (l'âge légal minimal pour travailler en Espagne) ou l'âge minimal établi par la loi dans le pays concerné, si celui-ci est plus élevé. De plus, les fournisseurs doivent prendre toutes les mesures raisonnables afin de s'assurer que les travailleurs de moins de 16 ans ne sont pas affectés à des tâches pénibles ou dangereuses susceptibles de nuire à leur éducation ou à leur santé, ou à leur développement physique, mental, moral ou social.

Travail forcé : Les fournisseurs doivent s'assurer qu'aucune forme de travail forcé ou obligatoire n'existe au sein de leur organisation, c'est-à-dire que nul ne soit contraint de travailler sous la menace, la coercition ou la crainte de sanctions, de punitions ou de représailles. »

Le Groupe Moeve s'attend à ce que ses partenaires d'affaires élaborent et mettent en œuvre des programmes et des normes éthiques conformes à ceux de la Société et les y encourage activement. Dans les cas où Moeve Chemicals estime que ces parties n'ont pas respecté ses politiques ou leurs engagements contractuels, elle se réserve le droit de prendre les mesures appropriées.

Les employés de Moeve Chemicals sont responsables de préserver l'intégrité de la Société. Ainsi, lorsqu'une violation potentielle du Code d'éthique et de conduite, de règles internes ou de normes externes est détectée, chaque employé a l'obligation de la signaler dans les plus brefs délais par l'entremise des canaux mis à sa disposition.

Moeve Chemicals ne tolère aucune forme de représailles à l'encontre de toute personne qui, de bonne foi, signale une préoccupation liée à une violation potentielle du Code d'éthique et de conduite ou de règles internes ou externes. De même, aucune représaille ne sera tolérée à l'encontre d'une personne qui contribue à une enquête portant sur un cas de non-conformité.

À l'inverse, toute personne qui ne respecte pas le Code d'éthique et de conduite ou les politiques de la Société peut exposer celle-ci à des risques et, par conséquent, faire l'objet de mesures disciplinaires ou de sanctions.

Chaque violation des politiques et du Code d'éthique et de conduite fait l'objet d'un examen au cas par cas et, lorsque requis, des mesures disciplinaires et correctives appropriées sont appliquées conformément aux politiques et procédures internes ainsi qu'aux lois applicables.

Nos politiques — y compris la Politique relative aux droits de la personne, la Politique d'approvisionnement durable, la Politique de durabilité et l'Engagement envers un salaire décent — reflètent notre engagement envers l'éthique et le développement durable. Elles s'appliquent à l'ensemble des activités de Moeve Chemicals, y compris celles de Moeve Chimie Bécancour.

La Société veille à ce qu'aucune forme d'esclavage moderne ni de traite de personnes ne survienne dans ses chaînes d'approvisionnement ou dans ses opérations commerciales. Sa Politique relative aux droits de la personne est alignée sur les normes internationales suivantes :

- la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU ;
- la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ;
- les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ;
- le Plan d'action national de l'Espagne pour les entreprises et les droits de la personne.

Cette politique s'applique à l'ensemble des employés et des partenaires d'affaires. Les fournisseurs doivent se conformer au Code d'éthique des fournisseurs de Moeve, lequel interdit explicitement le travail des enfants et le travail forcé.

Les employés sont responsables de signaler toute violation potentielle du Code d'éthique et de conduite. Moeve Chemicals interdit toute forme de représailles à l'encontre des personnes qui, de bonne foi, soulèvent des préoccupations.

Processus de diligence raisonnable en matière d'esclavage et de traite de personnes

Le Comité d'éthique est composé des membres suivants :

- Chef de l'assurance (président) ;
- Responsable du Bureau de l'éthique et de la conformité (secrétaire) ;
- Directeur des affaires juridiques et de l'assurance ;
- Directeur des ressources humaines ;
- Responsable des relations de travail.

Le mandat et l'objectif du Comité consistent à promouvoir l'éthique et l'intégrité au sein de Moeve en s'assurant que les employés et les tiers liés à la Société ont accès à des mécanismes leur permettant de poser des questions ou de signaler toute violation potentielle du Code d'éthique et de conduite ou des lois et règlements applicables.

Le Bureau de l'éthique et de la conformité mène des activités de diligence raisonnable afin de surveiller et de détecter tout comportement susceptible de contrevenir à la Politique relative aux droits de la personne ou au Code de conduite.

Nos systèmes nous permettent :

- d'identifier et d'évaluer les risques dans nos chaînes d'approvisionnement ;
- d'atténuer les risques liés à l'esclavage et à la traite de personnes ;
- de surveiller les zones à risque ;

- de protéger les personnes lanceuses d'alerte.

La chaîne d'approvisionnement de Moeve

Le Groupe Moeve collabore avec 4 799 fournisseurs, représentant 1,75 milliard d'euros en dépenses d'approvisionnement. Le Groupe favorise l'approvisionnement local afin d'accroître la flexibilité, de réduire les risques et de soutenir les économies locales.

La Politique d'approvisionnement durable encourage des pratiques d'achat responsables. Les fournisseurs doivent respecter le Code d'éthique des fournisseurs et répondre aux attentes en matière de critères ESG. En 2025, la Politique d'approvisionnement durable et le Code d'éthique et de conduite des fournisseurs ont été mis à jour et doivent être acceptés par l'ensemble des fournisseurs, y compris les fournisseurs de niveau 2 ayant accès aux installations de Moeve. La Société maintient également ses certifications ISO 20400 – Approvisionnement durable et UNE 15896 – Gestion des achats à valeur ajoutée, lesquelles attestent de l'intégration de la durabilité et de l'excellence dans la fonction approvisionnement.

Moeve utilise des outils analytiques, y compris des systèmes de surveillance en temps réel (RiskMethods), afin d'identifier les risques liés à la durabilité et aux droits de la personne.

En 2025, la Société a réalisé :

- 3 126 évaluations des risques auprès de fournisseurs actifs ;
- 488 analyses de conformité additionnelles dans le cadre des procédures « Connaissance du client » (KYC).

Aucun fournisseur n'a été classé comme présentant un risque élevé ou très élevé. Par ailleurs, 1 938 évaluations supplémentaires ont été menées et 826 fournisseurs ont été évalués selon leur niveau de criticité. Ainsi, 94 % des fournisseurs critiques disposent d'au moins une évaluation de performance.

Adhésion des fournisseurs à nos valeurs et à notre éthique

Moeve Chimie Bécancour applique une tolérance zéro à l'égard de l'esclavage et de la traite de personnes. Les fournisseurs doivent maintenir des programmes de conformité rigoureux et adhérer aux normes éthiques de la Société.

Les critères de sélection des fournisseurs comprennent notamment :

- une préférence pour les fournisseurs dotés de politiques relatives aux droits de la personne ;
- l'adhésion obligatoire au Code d'éthique des fournisseurs de Moeve ou aux principes du Pacte mondial des Nations Unies ;
- l'existence de canaux de communication pour signaler les violations ;
- le respect des normes internationales relatives à l'usage de la force.

Évaluation des risques dans la chaîne d'approvisionnement

Selon le Global Slavery Index, la majorité de la chaîne d'approvisionnement du Groupe Moeve opère dans des régions présentant une prévalence faible à moyenne de l'esclavage (notamment le Canada, le Brésil, l'Union européenne et la Chine). Certains fournisseurs exercent toutefois leurs activités dans des régions à risque plus élevé, nécessitant une surveillance accrue.

Mesures correctives

Au cours de la période visée par le rapport, aucun cas de travail forcé ni de travail des enfants n'a été identifié dans les activités de la Société ou sa chaîne d'approvisionnement. Aucune situation de non-conformité n'a été signalée par l'entremise du Canal d'intégrité.

Formation

Moeve offre une formation obligatoire en matière d'éthique et de conformité, incluant des volets liés aux droits de la personne.

À ce jour, au site de Bécancour :

- 92 % des employés ont suivi la formation sur le Code d'éthique et de conduite ;
- 91 % ont complété la formation sur le Canal d'intégrité ;
- 68 % ont suivi la formation sur le modèle de prévention de la criminalité.

Des mises à jour annuelles assurent le maintien de la sensibilisation. L'équipe locale compte un professionnel certifié en éthique et conformité.

Résultats et prochaines étapes

La Société a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de ses politiques et l'atténuation des risques. Les actions futures prévues comprennent :

- la révision des politiques et des procédures ;
- l'élargissement des initiatives de formation ;
- l'amélioration des processus d'audit et de contrôle.

Suivi de l'efficacité

En 2023, le Comité ESG a été mis sur pied afin de suivre les objectifs ESG et d'assurer la conformité. Il reçoit des mises à jour trimestrielles et traite tout risque émergent lié au travail forcé ou au travail des enfants.

Attestation

« Conformément aux exigences de la Loi, et plus particulièrement à l'article 11 de celle-ci, le présent rapport a été approuvé par les administrateurs de Moeve Chimie Bécancour inc.

Conformément à la Loi, je soussigné(e) atteste avoir examiné l'information contenue dans le présent rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. Selon ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements figurant dans le rapport sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de la Loi, pour l'exercice visé ci-dessus. »

Je suis habilité à agir au nom de Moeve Chimie Bécancour Inc. « Conformément aux dispositions de la loi, et notamment à son article 11, le présent rapport a été approuvé par les administrateurs de Moeve Chimie Bécancour Inc. »



José Maria Solana

CEO, Moeve Chemicals S.A.U.

April 27, 2026 Report 2025

Moeve Chimie Bécancour, INC.



Moeve Chemicals, S.A.U.
C.I.F. A-81861122